
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances-Patrimoine : Marché « Acquisition de véhicules légers et utilitaires » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Appel d'offres ouvert sous la forme d'accord-cadre multi-attributaires sans minimum, ni maximum et des marchés subséquents à bons de commandes, constitué de 5 lots - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » avec les membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- la Ville d'Angers.

Le 30 août 2021, Angers Loire Métropole coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires sans minimum, ni maximum et de ses marchés subséquents à bons de commande en application du Code de la Commande Publique afin de répondre à l'ensemble des besoins pour l'acquisition de véhicules légers et utilitaires.

La consultation est composée de 5 lots, qui seront attribués à 3 (pour les lots 1 à 4) et 4 (pour le lot n° 5) opérateurs économiques (*sous réserve d'un nombre suffisant d'offres*) :

- lot n° 1 « Véhicules non collectifs destinés au transport de personnes »,
- lot n° 2 « Véhicules breaks et fourgonnettes »,
- lot n° 3 « Fourgon de moins de 3.5 tonnes »,

- lot n° 4 « Châssis cabine carrossé de moins de 3.5 tonnes »,
- lot n° 5 « Véhicules électriques ».

L'accord-cadre sans minimum, ni maximum, est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de la date de notification. Il est renouvelable une fois de façon tacite pour une nouvelle période de 2 ans.

Les marchés subséquents à bons de commande seront attribués après remise en concurrence des titulaires des lots. Ils seront passés pour une durée de 2 ans à compter de leur notification.

Pour les lots 1 à 4, ils seront attribués à 3 opérateurs économiques. Pour le lot 5, il sera attribué à 4 opérateurs économiques.

La remise des offres a eu lieu le 1^{er} octobre 2021 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 29 novembre 2021, il a été décidé d'attribuer les accords-cadres aux opérateurs suivants :

- **lot n° 5 « Véhicules électriques ».**
 - SIAA GEMY ANGERS sis 49100 ANGERS
 - CLARO AUTOMOBILES (OPEL) sis 49000 ANGERS
 - CITROEN GEMY ANJOU sis 49100 ANGERS
 - RENAULT RETAIL GROUP ANGERS sis 49000 ANGERS

Les lots n° 1, 2, 3 et 4 sont déclarés infructueux et seront relancés en procédure négociée dans les semaines à venir.

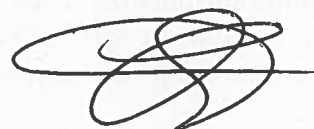
L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (Angers Loire Métropole) à signer les accords-cadres pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour le budget principal et les budgets annexes au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » - Imputation 2182 « Matériel de transport ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 29 novembre 2021 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20211215-DEL-2021-126-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021